

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Présents : BATTAIL Thierry, COLONEL Evelyne, FAURE Jean-Luc, FAURE Ronald, FAVIER Michel, GASTINEAU Natacha, GAY-PAGEON Alain, LEDOUX-HUTT Sophie, LOSO Jordan, MENDEZ-DIAZ Philippe, MIMRAM Benjamin, PARIS-REVOL Monique, STERLIN Marceau, TETARD Christel, VERRIER Amandine.

Secrétaire de séance : Monique PARIS-REVOL

Mme Bernadette GARCIA ouvre la séance en tant que Maire sortante.

Ronald FAURE, en tant que doyen des élus, préside à l'élection du Maire.

1. ELECTION DU MAIRE

Deux candidats au poste de Maire : Marceau STERLIN et Michel FAVIER.

L'élection se fait à bulletin secret.

Assesseurs : Evelyne COLONEL et Jordan LOSO.

Michel FAVIER : **pour 13 voix**

Marceau STERLIN : **pour 2 voix**

Michel FAVIER est élu Maire de la commune de Notre Dame de Vaulx.

2. CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le vote se fait à main levée.

Michel FAVIER propose la création de 3 postes d'adjoints. **Pour 15 voix**

3. ELECTION DES ADJOINTS

Les votes se font à main levée.

1^{er} ADJOINT à l'urbanisme : Philippe MENDEZ-DIAZ se porte candidat. **Pour 15 voix**

2^{ème} ADJOINTE à l'administration et aux finances : Christel TETARD se porte candidate. **Pour 15 voix**

3^{ème} ADJOINT à la communication, internet : Benjamin MIMRAM se porte candidat. **Pour 15 voix**

4. DESIGNATION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

CCM : Michel FAVIER, Benjamin MIMRAM

SIVOM : Michel FAVIER, Philippe MENDEZ-DIAZ, Thierry BATTAIL, Jean-Luc FAURE, Ronald FAURE

Suppléants : Marceau STERLIN, Natacha GASTINEAU

SIARV : Michel FAVIER, Jean-Luc FAURE

Suppléants : Alain GAY-PAGEON, Jordan LOSO

TE 38 : Michel FAVIER, Thierry BATTAIL

Suppléant : Ronald FAURE

SYMBI : Michel FAVIER, Sophie LEDOUX-HUTT

Suppléant : Benjamin MIMRAM

5. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Michel FAVIER en qualité de Maire est de fait président de toutes les commissions.

FINANCES : vice-présidente : Christel TETARD et membres : Philippe MENDEZ-DIAZ, Natacha GASTINEAU, Marceau STERLIN, Jean-Luc FAURE

URBANISME : vice-président : Philippe MENDEZ-DIAZ et membres : Jean-Luc FAURE, Ronald FAURE, Alain GAY-PAGEON, Thierry BATTAIL, Marceau STERLIN

SCOLAIRE : vice-présidente : Monique PARIS-REVOL et membres : Natacha GASTINEAU, Sophie LEDOUX- HUTT

INFORMATION, INTERNET : vice-président : Benjamin MIMRAM et membre : Christel TETARD

CULTURE, ASSOCIATIONS, SPORT : vice-présidente : Sophie LEDOUX-HUTT et membres : Amandine VERRIER, Philippe MENDEZ-DIAZ, Jordan LOSO

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TOURISME : vice-présidente : Amandine VERRIER et membres : Benjamin MIMRAM, Monique PARIS-REVOL, Evelynne COLONEL, Natacha GASTINEAU

CCAS : vice-présidente : Monique PARIS-REVOL et membres : Amandine VERRIER, Evelyne COLONEL, Alain GAY-PAGEON, Sophie LEDOUX-HUTT

CAO : vice-président : Jean-Luc FAURE et membres : Thierry BATTAIL, Marceau STERLIN, Ronald FAURE, Philippe MENDEZ-DIAZ

TRAVAUX, ASSAINISSEMENT : vice-président : Jean-Luc FAURE et membres : Jordan LOSO, Philippe MENDEZ-DIAZ, Ronald FAURE, Thierry BATTAIL, Alain GAY-PAGEON, Marceau STERLIN.

6. FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Michel FAVIER souhaite minorer son indemnité de Maire et celles des adjoints avec leur assentiment.

Indemnité Maire : 1050€ net / mois

Indemnités adjoints : 350€ net / mois

Il est également décidé que le Maire et les adjoints allouent 30€ par mois (prélevés sur leurs indemnités) au profit de l'action sociale dans la commune.

Vote : **pour 15 voix**

7. DELEGATION PERMANENTE AU MAIRE.

5000€ maximum.

Vote : **pour 15 voix**